|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant licenciement d’un fonctionnaire stagiaire (en cours de stage pour insuffisance professionnelle)**  **N°…….** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 327-1 à L 327-12,

Vu le code des relations entre le public et l’administration et notamment son article L 211-2 ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° .................... du ............................. portant statut particulier du cadre d'emplois des ....................................

Vu l'arrêté en date du ................................... portant nomination de M (nom, prénom, grade) .................... ................................................ stagiaire à temps complet OU temps non complet (... h ... hebdomadaires), à compter du ........................ ;

(le cas échéant) VU l'arrêté en date du ................................. portant prorogation du stage de M ..................... ……………………………................ pour une durée de ............................... ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire - catégorie ... (A/B/C) en date du ................................ ;

Considérant que la moitié de la durée statutaire du stage a été accomplie ;

Considérant que la période de stage effectuée par M ................................................................ n'est pas concluante, et ce pour les motifs suivants : .......................................... (**exposé des motifs de la décision**) ;

Considérant que M ..................................................................... a été informé de son droit à communication de son dossier ;

Considérant (le cas échéant) que M ............................................................. a pris connaissance de son dossier, et notamment du rapport présentant les motifs de son licenciement ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** Il est mis fin au stage de M (nom-prénom-grade) ………………………………..… à compter du ……….

**Article 2** : A compter de cette même date, M ................................................ est radié(e) des effectifs de la collectivité OU de l'établissement.

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

Fait à………………………,

le……………………………

Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président),  - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.    Notification faite le ……………………………..  Signature de l’agent : |